

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise

Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2025/136

(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)

**Objet : Travaux de création d'une cour Oasis à Monmousseau à Méry-sur-Oise
Lot 1 : VRD**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2124-2, R2124-2 1° du Code de la commande publique (CCP),

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre du 28 mai 2025,

Considérant la nécessité de recourir à un marché public pour des travaux de construction d'une cour oasis à l'école Monmousseau à Méry-sur-Oise,

Considérant l'annonce parue le 18 avril 2025 sur le profil acheteur sous le n°2500002,

Considérant les conditions proposées par l'entreprise DESPIERRE, dont le siège est situé La chapelle 7 Chemin de la chapelle Saint Antoine – 95300 ENNERY

DECIDE

Article 1 : L'attribution du **lot 1** du marché relatif aux travaux de construction d'une cour Oasis situé rue Gaston Monmousseau à Méry-sur-Oise à l'entreprise **DESPIERRE SA**, dont le siège est situé 7 Chemin de la chapelle Saint Antoine – 95300 ENNERY

Article 2 : Le montant global et forfaitaire du lot 1 est de **196 016,50 € HT de la tranche ferme et 27 109 € HT de la tranche optionnelle**.

Article 3 : Un crédit suffisant est inscrit sur le budget de l'année 2025.

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- La société DESPIERRE SA
- Aux services techniques de la ville de Méry-sur-Oise
- Au service commande publique de la ville de Méry-sur-Oise

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 05 juin 2025



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise